

2015 DEVE 74 Groupement de commandes entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la passation des marchés d'étude liés au devenir de la Petite Ceinture à Paris.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet d'une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude lié au devenir de la Petite Ceinture à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission et Monsieur Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec SNCF-Réseau, la convention de groupement de commandes dont le texte est joint à la présente délibération, pour la passation d'un marché d'étude lié au devenir de la Petite Ceinture à Paris.